

J.A.B.

8023 Zürich

Veuillez annoncer vos chan-
gements d'adresse

LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES



DE BERNE



Les avantages l'emportent

Les délégués du PEV suisse prônent à une grande majorité le «OUI» à l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux états membres de l'UE.

■ de Ruedi Aeschbacher,
président du PEV Suisse

Le 1er mai 2004, l'UE s'est étendue à l'est et en Europe centrale en intégrant dix nouveaux pays (Pologne, Hongrie, Tchéquie, Slovaquie, Estonie, Lituanie, Lettonie,

Pour répondre aux peurs de perte d'emploi et de dumping salarial, le Conseil fédéral a proposé différentes modifications législatives, réunies sous le nom «révision des mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes». Leur but essentiel est de ga-

Bildhaus Herli



La construction est un des secteurs qui craint la main d'oeuvre bon marché de l'Europe de l'Est

Chypre et Malte) à 25 membres maintenant. Nos contrats avec l'UE (issus des «bilatérales I») sont automatiquement valables pour les relations de la Suisse avec ces pays, à l'exception de l'accord sur la libre circulation des personnes qui a dû être renégocié. En parallèle, le Parlement a décidé d'un certain nombre de modifications législatives qui devraient abolir ou en tout cas atténuer les inconvénients éventuels de l'extension de la libre circulation pour notre pays.

Lignes directrices de l'objet de votation

Le sujet de l'extension de cet accord aux nouveaux pays membres de l'UE concerne essentiellement le droit de résidence des citoyens de ces pays en Suisse, et vice versa ainsi que l'ouverture graduelle (jusqu'en 2011) du marché de travail suisse pour des salariés et indépendants venant des nouveaux pays membres de l'UE.

rantir que les règles existantes du droit du travail et les conventions collectives soient scrupuleusement respectées par les entreprises et travailleurs étrangers.

Les avantages l'emportent

Avec l'élargissement de l'UE vers l'est, un grand marché s'est ouvert à notre économie aussi. Les mesures d'accompagnement permettent d'étaler les effets de ce processus d'adaptation sur une durée assez longue. Si nous devons refuser l'extension de la libre circulation aux nouveaux Etats membres, il serait envisageable que l'UE n'accepte pas cette distinction de ses membres et résilie les «bilatérales I» dans leur ensemble, ce qui porterait un coup d'assommoir à notre économie.

Les délégués du PEV suisse ont décidé le 30 avril avec 98 à 20 voix de soutenir l'extension de la libre circulation aux nouveaux pays membres de l'UE.

Argent plastique pour les enfants?

«Argent plastique déjà pour les enfants ?»: le président du Parti Evangelique Ruedi Aeschbacher (ZH) a posé cette question au Conseil fédéral au sujet d'une action d'une entreprise de cartes de crédit qui cible les jeunes à partir de 14 ans avec une nouvelle carte. Walter Donzé (PEV, BE) s'est également penché sur la loi sur le crédit à la consommation. Dans sa question simple, il critique la campagne publicitaire «Partir en vacances grâce aux petits crédits» comme incompatible avec les buts de la loi.

L'aide au développement est en retard

Une interpellation de Heiner Studer (PEV, AG) évoque le retard de la Suisse sur les objectifs de développement de l'ONU. Studer demande au Conseil fédéral d'utiliser un montant équivalent à 0.7% du produit intérieur brut pour l'aide publique au développement.

Studer veut augmenter les impôts sur les spiritueux

Depuis 2000, deux postulats de Studer concernant l'augmentation des impôts sur les spiritueux ont été classés, sans être traités. Heiner Studer tente un nouvel essai avec une question simple au Conseil fédéral: «Le Conseil fédéral est-il enfin prêt à augmenter les impôts sur les spiritueux, avec la réduction de consommation comme objectif principal ?»

CONSIGNES DE VOTE

25/9



L'Assemblée des délégués du PEV recommande le vote suivant:

OUI Extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'UE et révision des mesures d'accompagnement



Co-présidence

Susanne Rüfenacht et Fredi Dolder se partagent la présidence dans le canton de Fribourg

■ de Susanne Rüfenacht,
co-présidente PEV FR

La dernière édition d'accents affirmait que Fredi Dolder (Morat) avait été élu à la présidence du PEV Fribourg, ce qui est incorrect. En fait il partage cette tâche avec Susanne Rüfenacht de Morat. Les autres membres du comité directeur sont: Tabëa Balderer (Berne et Fribourg), Edith Mészáros (Muntelier) et Christian Hauser (Chiètres).

«Etre le sel de la terre. Prière globale - action locale», telle est la motivation avec laquelle le PEV Fribourg est en chemin. Dans l'optique des élections cantonale et communales en 2006, la création d'un site web et un programme de parti sont planifiés. Le PEV travaille surtout dans le district du lac. L'augmentation lente mais continue des membres nous réjouit et donne de l'espoir. Adresse de contact: Edith Mészáros, Secrétariat du PEV, Strandweg 27, 3286 Muntelier. E-mail: leone48@bluewin.ch

ANNONCE



Le PEV renforce sa présence en Suisse romande. Dans ce but, le Secrétariat général du PEV suisse cherche pour le 1er octobre 2005 ou une date à convenir un-e

Coordinateur/-trice Romandie (env. 40%)

La description du poste se trouve sur www.evppv.ch/
AnnonceCoordinateur2005.pdf

REDACTION



accents: bulletin d'information du Parti Evangélique suisse (PEV)
2e année, numéro 3, septembre 2005
Paraît chaque trimestre. L'abonnement couvre une année et se renouvelle automatiquement s'il n'est pas résilié deux mois avant la date d'expiration. Prix conseillé: CHF 7.-/an.

Gestion des adresses et des abonnements:
PEV, Werner Rieder, case Postale 7334, 8023 Zürich. Tel. 044 272 71 00, Fax 044 272 14 37
info@evppv.ch / www.evppv.ch

Rédaction:
François Bachmann, Parti Evangélique Vaud,
Le Cheminet 18, 1305 Penthaz, 021 861 31 09,
pev.vaud@gmail.com

Impression et distribution:
Jordi AG, Belp, www.jordibelp.ch



Nouvelle loi électorale - enjeux pour le PEV

La nouvelle loi électorale réduit le nombre de districts électoraux à 8 - 12 et celui des députés à 150. Pour participer à la répartition des sièges dans un district, un minimum de 5% des suffrages est exigé.

de Roland Oppliger,
■ co-président PEV VD

La nouvelle Constitution vaudoise récemment adoptée introduit de multiples changements: elle demande de revoir le découpage administratif dans 61 domaines, de ramener le nombre de districts électoraux de 19 à 8-12 et de réduire le nombre de députés de 180 aujourd'hui à 150 pour une durée de la législature augmentée à cinq ans.

Elections 2007 sous la nouvelle loi

Le délai donné par la nouvelle Constitution pour le renouvellement du découpage territorial est de 10 ans. Le Conseil d'Etat souhaite cependant déjà faire adopter la loi au printemps 2006 afin de renouveler les autorités cantonales au printemps 2007 sous cette nouvelle loi. En tant que petit et nouveau parti politique au niveau cantonal, le PEV a fait entendre sa voix durant la procédure de consultation en cours, puisque la nouvelle découpe est cruciale dans l'objectif d'une première participation aux élections cantonales en 2007. Suite à un arrêt du tribunal fédéral concernant le canton d'Argovie, les nouveaux districts devront avoir un nombre minimum d'électeurs pour

garantir l'équité entre les différentes voix exprimées.

Pour le canton de Vaud, le nouveau nombre de districts se situera



Roland Oppliger

dans la fourchette inférieure fixée par la Constitution. Cela est en soi assez favorable pour les petites formations politiques, mais il ne faut pas oublier que les listes n'ayant pas obtenu 5% des suffrages exprimés dans leur arrondissement ne sont pas pris en compte pour la répartition des sièges.

Apparemment envisagé

Au vu des élections fédérales en 2003, cet obstacle est actuellement nettement trop haut pour le PEV seul. Un apparemment de listes est par conséquent envisagé pour espérer une représentation du PEV au Grand Conseil lors de la prochaine législature.



Non au travail le dimanche!

Le PEV suisse s'engage dans le «comité oecuménique pour le dimanche» qui s'oppose à la modification de la loi du travail (votation du 27 novembre). En cas de «oui» le 27 novembre, tous les magasins dans les centres de transports publics - ici la gare centrale de Zurich - pourront ouvrir le dimanche. Pour plus d'informations: www.non-au-travail-le-dimanche.ch



Chère lectrice, cher lecteur

Après l'été chaud des festivals, de la Street et de la Lake Parade, les Journées Mondiales de la Jeunesse font la une en tant que méga-événement catholique européen. Un million de jeunes chrétiens qui proclament «Nous sommes venus l'adorer», cela fait rêver - mais comment ces rêves se traduiront-ils sur le terrain?

En Romandie, le récent échec de la pétition pour l'interdiction des concerts des groupes néo-fascisants Rammstein et Marilyn Manson a montré les limites de l'action spontanée. Il est consternant que 800 signatures de parents, éducateurs et citoyens interpellés par cette tribune offerte aux provocateurs prônant la violence n'incitent plus une Municipalité à discuter avec les or-organisateurs d'un festival.

En tant que Parti Evangélique, notre engagement est d'abord celui de chrétiens soucieux du développement de notre société. Estimant qu'il faut aller au-delà des slogans, nous nous efforçons d'amener des réponses concrètes et viables aux défis d'aujourd'hui, en nous basant sur des valeurs ayant fait leurs preuves dans le passé. Pour ce faire, l'écoute, le respect et le travail d'équipe avec les autres partis sont des éléments clés de réussite. Pour paraphraser l'épître aux Galates, il s'agit simplement de semer ce que nous voudrions récolter...

Dans ce sens, merci de votre soutien, et bon automne!

François Bachmann,
co-président PEV VD

AGENDA

17 septembre 2005, Olten
Conférence du Jeune fédéral du PEV Suisse «Herausforderung Armut. Engagiertes Christsein in einer unfairen Welt.»

25 septembre 2005
Votations fédérales

29 octobre 2005, Liestal
Assemblée des délégué(e)s du PEV Suisse

27 novembre 2005
Votations fédérales